

**ACCUSE DE RECEPTION DE LA DECLARATION
GENERALE DES IMPOTS ET TAXES
au titre Mai 2023**

Vérifier l'authenticité de ce document sur www.impots.gouv.cg

Code de déclaration : DEC93062023001367

Date de réception : 09/06/2023

IDENTIFICATION

NIU	M2005110000316080	Sigle
Nom et prénom ou dénomination sociale	LABOREX CONGO	
Adresse géographique ou de l'établissement principal		
Résidence fiscale	UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE	
Téléphone		
Email	B.P	

I - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

I-1- OPERATIONS REALISEES

Opérations imposables au taux normal de 18%	1	192 819 175
Opérations réalisées avec les administrations publiques au taux de 18% (avec retenue à la source)	2	0
Livraisons à soi-même au taux normal de 18%	3	0
Opérations imposables au taux réduit de 5%	4	0
Opérations réalisées avec les administrations publiques au taux de 5% (avec retenue à la source)	5	0
Livraisons à soi-même au taux réduit de 5%	6	0
Exportations et transports internationaux au taux zéro	7	0
Autres opérations imposables au taux zéro	8	0
Opérations non imposables ¹	9	2 519 567 919

Total des opérations réalisées²

10 2 712 387 094

I-2- DEDUCTIONS

a- Déductions à 100%

Déductions sur biens et services ne constituant pas des immobilisations

- A l'importation	11	31 414 319
- Achats locaux	12	3 747 966
- Compléments de déductions	13	0

Total TVA déductible à 100% (ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)

14 35 162 285

b- Déductions en application du prorata de déduction

b.1- Déductions sur biens et services ne constituant pas des immobilisations

- A l'importation	15	0
- Achats locaux	16	0
- Compléments de déductions	17	0

Total des déductions sur biens et services (ligne 15 + ligne 16 + ligne 17)

18 0

b.2- Déductions sur biens et services constituant des immobilisations

- A l'importation	19	0
- Achats locaux	20	0
- Compléments de déductions	21	0

Total des déductions sur immobilisations (ligne 19 + ligne 20 + ligne 21)

22 0

Total des déductions en application du prorata de déduction (ligne 18 + ligne 22)

23 0

Vos démarches

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

Prorata	24	0	
Montant à déduire en application du prorata de déduction (ligne 23 x ligne 24)	25	0	
c- Autres déductions			
- Complément de déductions sur régularisation du prorata de déduction	26	0	
- Report de crédit de TVA (ligne 45 de la déclaration du mois précédent)	27	18 451 593	
Total des autres déductions (ligne 26 + ligne 27)	28	18 451 593	
Total TVA déductible (ligne 14 + ligne 25 + ligne 28)	29	53 613 878	
I-3- DECOMPTE DES DROITS			
a) TVA collectée			
TVA brute au taux normal (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3) x 18%	30	34 707 452	
TVA brute au taux réduit (ligne 4 + ligne 5 + ligne 6) x 5%	31	0	
Total TVA brute de la période (ligne 30 + ligne 31)	32	34 707 452	
Reversement de la TVA collectée sur les opérations antérieures	33	0	
Total TVA collectée (ligne 32 + ligne 33)	34	34 707 452	
Reversement de la TVA sur les déductions annulées ou à régulariser	35	0	
Total TVA due (ligne 34 + ligne 35)	36	34 707 452	
b) TVA déductible			
TVA déductible (report de la ligne 29)	37	53 613 878	
TVA retenue à la source (ligne 2 x 18%) + (ligne 5 x 5%)	38	0	
TVA remboursée aux agents diplomatiques	39	0	
TVA collectée sur les opérations annulées ou résiliées	40	0	
Total TVA à déduire (ligne 37 + ligne 38 + ligne 39 + ligne 40)	41	53 613 878	
c) TVA nette ou crédit de TVA			
TVA nette à payer (ligne 36 – ligne 41)	42	0	
Crédit de TVA (ligne 41 – ligne 36)	43	18 906 426	
Crédit de TVA demandé en remboursement (à ne plus reporter)	44	0	
Crédit de TVA à reporter (ligne 43 – ligne 44)	45	18 906 426	
I-4 TVA SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES REDEVABLES NON RESIDENTS (REtenUE A LA SOURCE)			
Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux	Montant des droits dus
Montant des opérations réalisées par les redevables non-résidents		18%	46

II- DROITS D'ACCISES (DAC)			
Produits	Chiffre d'affaires	Taux	Montant
Produits au taux de 12,5%		12,5%	47
Produits au taux de 15%		15%	48
Produits au taux de 16,5%		16,5%	49
Produits au taux de 25%		25%	50
Total droits d'accises (ligne 55 + ligne 56 + ligne 57+ ligne 58)		51	

III - TAXE SPECIALE SUR LES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT (TSJHA)			
Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux	Montant des droits dus
Montant global des enjeux ou sommes misées par les parieurs		10%	52

IV - TAXE SUR LES TRANSFERTS DE FONDS (TTF)			
Vos démarches			

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux	Montant brut	Déductions		Montant des droits dus
Montant brut des transferts		1,5%			53	
Vente des devises		1,5%			54	
Autres opérations imposables		1,5%			55	
Opérations non imposables					56	
TOTAL (ligne 53 + ligne 54 + ligne 55)					57	0
V - TAXE SUR LES ABONNEMENTS ET REABONNEMENTS TELEVISUELLE (TART)						
Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus		
Montant des abonnements et réabonnements aux chaines télévisuelles				10%	58	

VI - TAXE SUR LE TRAFIC DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (TTCE)						
Opérations réalisées			Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Trafic de la voix en secondes				0,06	59	
Trafic des messages envoyés				0,20	60	
Trafic data par mégabit (Mb)				0,11	61	
Forfait des bundles (voix, sms et data)				5%	62	
TOTAL (ligne 59 + ligne 60 + ligne 61 + ligne 62)					63	

VII - REDEVANCE AUDIOVISUELLE (RAV)						
Opérations réalisées		Tarif (en CFA)	Nombre		Montant des droits dus	
Chambres équipées ou postes téléviseurs et radios (1)		500			64	
Abonnés facturés BT (2)		1 000			65	
TOTAL (ligne 64 + ligne 65)					66	

VIII - IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES - CATEGORIE BICA-BNC-BA						
a- Solde de liquidation IRPP/BICA-BNC-BA						
Résultat fiscal		Montant de l'IRPP	Acomptes payés (Acomptes mensuels, ASDI et autres retenues)	Avoir	Crédit à reporter	Montant des droits dus
Année de référence	Montant					
2023						67
b- ACOMPTE IRPP/BICA-BNC						
Opérations réalisées		Base d'imposition	Taux	Impôt brut	Avoirs	Montant des droits dus
Chiffre d'affaires mensuel hors taxes réalisé			1%			68
Marge réalisée mensuellement sur les ventes de biens à prix réglementés et à marge contrôlée			2%			69
TOTAL (ligne 68 + ligne 69)						70
c- TOTAL IRPP/BICA-BNC						Montant des droits dus
TOTAL IRPP / BICA – BNC – BA (ligne 67 + ligne 70)						71

IX- IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES RETENU A LA SOURCE SUR TRAITEMENTS ET SALAIRES (IRPP/TS)						
Vos démarches						

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

Opérations réalisées		Nombre d'employés	Montant des rémunérations		IRPP retenu			Montant des droits dus
Rémunérations imposables		67	31 474 800		3 399 769		72	3 399 769
Rémunérations non imposables		0	0				73	

X - IMPOT SUR LES SOCIETES, REGIME DE DROIT COMMUN ET AUTRES REGIMES PARTICULIERS OU DEROGATOIRES (IS)

a- Liquidation de l'impôt sur les sociétés (IS) de l'année N-1

Bénéfice taxable N-1	Taux *	Montant de l'année N-1 l'IS dû	TSS de l'année N-1 à déduire	Montant dû	Déduction des acomptes N-1 et des avoirs antérieurs	Montant du solde de liquidation **	Crédit d'IS à reporter **	Pourcentage d'exonération	Montant des droits dus
									74

*Valeur des acomptes de l'année N = 1/5 x Bénéfice N-1 x Taux N

'Montant de la valeur :

* 28 % pour toutes les sociétés.

* 25 % pour les sociétés se livrant à une activité de : - micro finance ; - d'enseignement privé organisée en société.

** Il y a solde de liquidation lorsqu'après toutes les déductions, il y a un montant restant à payer, ce montant doit aussi être reporté à la colonne des droits dus.

** Il y a crédit d'IS à reporter lorsqu'après toutes les déductions, il y a eu trop d'acomptes payés. Cependant, la TSS reste acquise au Trésor et ne peut constituer un crédit d'IS.

b- Acompte impôt sur les sociétés (AIS) de

Acompte de

Valeur des acomptes N-1	Avoirs	Montant de l'acompte à payer	Crédit à reporter		Montant des droits dus
					75

Régularisation de l'acompte de février de l'année N (à remplir uniquement en mai ou pour la déclaration du 20 mai)

Valeur des acomptes N	Valeur de l'acompte de février N déjà payée	Régularisation de l'acompte février N	Avoirs	Montant de l'acompte à payer	Crédit à reporter		Montant des droits dus
							76

* 30 % pour toutes les sociétés.

* 25 % pour les sociétés se livrant à une activité agricole ou agropastorale ou de micro finance ou encore à une activité d'enseignement privé organisée en société.

c- Total impôt sur les sociétés

							Montant des droits dus
Total impôt sur les sociétés (ligne 73 + ligne 74 + ligne 75 + ligne 76)						73	

XI - IMPOT SUR LES SOCIETES DES PERSONNES MORALES ETRANGERES, REGIME PARTICULIER OU DEROGATOIRE (ISF)

a- Impôt sur les sociétés forfaitaire mensuel (ISF) du mois M (M correspond au mois de la période de déclaration)

Mois de réalisation du chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires du mois M-2	Pourcentage forfaitaire du chiffre d'affaires	Base imposable	Taux	Montant des droits dus	Pourcentage d'exonération	Montant exonéré	Montant à payer
---	--------------------------------	---	----------------	------	------------------------	---------------------------	-----------------	-----------------

Vos démarches

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

M-2											
		%		%		%		74			
b- Retenue à la source de l'impôt sur les sociétés forfaitaire (RISF) du mois M (M correspond au mois de la période de déclaration)											
Mois de réalisation du chiffre d'affaires M-1	Chiffre d'affaires du mois M-1	Pourcentage forfaitaire du chiffre d'affaires	Base imposable	Taux	Montant des droits dus	Pourcentage d'exonération	Montant exonéré	Montant à payer			
		%		%		%					
Total (ligne 73 + ligne 74)							75				
XII- RETENUE A LA SOURCE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES, REGIMES PARTICULIERS OU DEROGATOIRES (RISPD)											
Désignation	Exonération	Chiffre d'affaires	Pourcentage imposable	Base imposable	Taux			Montant des droits dus			
Personnes morales étrangères			%		%		81				
XIII - TAXE SPECIALE SUR LES SOCIETES (TSS)											
a- TSS											
	Base d'imposition			Taux	Droits dus	Avoir		Montant des droits dus			
	Chiffre d'affaires	Produits et profits divers	Total						%		
2023							83				
	Minimum de perception						84				
	Si exonération			%			85				
Montant dû (report de la ligne 83 ou ligne 84 ou ligne 85)							87				
b- Régularisation de la TSS											
Année	Base provisoire	Taux	TSS déclarée	Base réelle	Taux	TSS effective	Régularisation	Montant des droits dus			
						%	Complément	Excédent			
2023								88			
	Minimum de perception			Minimum de perception				89			
								90			
Si exonération								91			
Montant dû (report de la ligne 88 ou ligne 89 ou ligne 90)							92				
(1) Indiquer le taux en cas de convention											
(2) Le minimum de perception est fixé à :											
- 500 000 FCFA lorsque le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 000 000 FCFA											
- 1 000 000 FCFA lorsque le chiffre d'affaires annuel est compris entre 10 000 000 et 100 000 000 FCFA											
XI - TAXE SUR LES VEHICULES DE TOURISME ET DES SOCIETES (TVTS)											
	Puissance en cheval vapeur			Nombre de véhicules			Tarif annuel	Montant des droits dus			
	Puissance inférieure ou égale à 9 CV							93			
	Puissance supérieure à 9 CV							94			
TOTAL (ligne 93 + ligne 94)							95				
XII - TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES (TAA)											
	Type d'appareil			Nombre		Tarif annuel		Montant des droits dus			
	Appareil non électrique (Brazzaville et Pointe-Noire)							96			
vos démarches											

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.

UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

Appareil non électrique (autres localités)							97	
Appareil électrique							98	
Machine à sous							99	
TOTAL (ligne 96 + ligne 97 + ligne 98 + ligne 99)							100	

XIII - TAXE UNIQUE SUR LES SALAIRES (TUS)

Opérations réalisées	Nombre d'employés	Montant des rémunérations	Taux	Taxe liquidée	Taux Part Etat	Montant Budget Etat	Taux Part FNH	Budget FNH	Montant des droits dus
Rémunérations imposables au taux normal	67	31 474 800	7,5%	2 360 610	40%		15%	101	1 298 336
Rémunérations imposables à un taux spécifique (Sociétés pétrolières)	0	0	2,5%	0	40%		15%	102	
Rémunérations imposables à un taux spécifique (Conventions)	0	0	0%		40%		15%	103	
Rémunérations non imposables	0	0						104	
TOTAL				2 360 610		0		0	1 298 336

XIV - TAXES SUR LES TERRAINS (TST)

a) Taxe sur les terrains d'agrément

Désignation	Nombre	Superficie	Tarif (en CFA/m ²)	Montant des droits dus
Commune de Brazzaville, Pointe- Noire, Dolisie				107
Autres centres				108
Total Taxe sur les terrains d'agrément (ligne 107 + ligne 108)				109

b) Taxe sur les terrains insuffisamment mis en valeur

Désignation	Nombre	Superficie	Tarif (en CFA/m ²)	Montant des droits dus
Commune de Brazzaville, Pointe- Noire, Dolisie				110
Autres centres				111
Total Taxe sur les terrains insuffisamment mis en valeur (ligne 110 + ligne 111)				112

c) Taxe sur les terrains inexploités ou insuffisamment exploités

Désignation	Nombre	Superficie	Tarif (en CFA/m ²)	Montant des droits dus
Commune de Brazzaville, Pointe- Noire, Dolisie et autres centres				113

d) Taxe sur les terrains à bâtir

Désignation	Nombre	Superficie	Tarif (en CFA/m ²)	Montant des droits dus
1ère catégorie : terrains desservis par voie carrossable, eau courante et électricité				114
2e catégorie : terrains desservis par voie carrossable et eau courante ou par voie carrossable et électricité				115
3e catégorie : terrains desservis par voie carrossable mais non desservis par l'eau courante ou l'électricité				116
Total Taxe sur les terrains à bâtir (ligne 114 + ligne 115 + ligne 116)				117

e) Total Taxes sur les terrains

Total Taxes sur les terrains (ligne 109 + ligne 112 + ligne 113 + ligne 117)	118	Montant des droits dus
---	------------	-------------------------------

Vos démarches

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

XV - IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIERES (IRVM)

a- IRVM de droit commun					
Désignation	Base imposable	Taux		Montant des droits dus	
Dividendes, intérêts, arrérages et autres produits des actions		15%	119		
Rémunérations des administrateurs (tantièmes, jetons de présence et remboursement des frais)		17%	120		
Revenu des obligations		20%	121		
TOTAL (ligne 119 + ligne 120 + ligne 121)				122	0
b- IRVM forfaitaire					
Désignation	Chiffre d'affaires	Pourcentage	Base imposition	Taux	Montant des droits dus
IRVM, régime forfaitaire		10,318%		15%	123
IRVM, régime de la convention avec la France		10,318%		15%	124
IRVM, régime de la convention avec la France		10,318%		20%	125
IRVM, régime de la convention avec l'Italie		10,318%		8%	126
IRVM, régime de la convention avec l'Italie		10,318%		15%	127
IRVM, régime de la convention avec l'Île Maurice		10,318%		0%	128
IRVM, régime de la convention avec l'Île Maurice		10,318%		15%	129
IRVM, autres régimes		10,318%		%	130
TOTAL (somme des lignes 123 à 130)				131	
c- Total IRVM (ligne 122 + ligne 131)					
TOTAL IRVM (ligne 122 + ligne 131)					132
					0

XVI - RETENUE A LA SOURCE DE 10% (Commissions, Courtage, Ristourne, Honoraires, Droits d'auteur, remises airs-times etc.) (RAS10)

Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Prestations de toute nature		10%	133	
Sommes versées aux revendeurs ou distributeurs des «airs times»		10%	134	
Rémunérations versées aux écrivains, artistes, auteurs, etc.		10%	135	
Rémunérations ou prestations à un taux spécifique (conventions)		%	136	
TOTAL (somme des lignes 133 à 136)				137

XVII - RETENUE A LA SOURCE SUR LES SOMMES VERSEES AUX PRESTATAIRES BASES A L'ETRANGER (RASPE)

Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Toutes rémunérations		20%	138	
Rémunérations ou prestations ponctuelles		10%	139	
Rémunérations ou prestations provenant de la zone d'unification de LIANZI		5,75%	140	
Intérêts des emprunts sur les acquisitions destinées à l'activité pétrolière		5%	141	
Rémunérations ou prestations à un taux spécifique (conventions)			142	
TOTAL (somme des lignes 138 à 142)				143

XVIII - RETENUE A LA SOURCE DES BTP SUR LES SOMMES VERSEES AUX SOUS-TRAITANTS ET BUREAUX D'ETUDES (RASBTP)

Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Sommes versées aux sous-traitants et bureaux d'études soumis au régime du réel		3%	144	
Sommes versées aux sous-traitants et bureaux d'études soumis aux régimes des très petites entreprises ou des petites entreprises		10%	145	
TOTAL (ligne 144 + ligne 145)				146

XIX - ACOMPTE SUR DIVERS IMPÔTS (ASDI)

a) ACOMPTE SUR DIVERS IMPÔTS SUR IMPORTATION (ASDI/IMP)

Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
----------------------	-------------------	------	--	------------------------

Vos démarches

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

Importations des marchandises à marge libre	0	3%	147	
Importations des marchandises à prix et à marge réglementés	369 877 767	3%	148	11 096 333
TOTAL (ligne 147 + ligne 148)			149	11 096 333
b) ACOMPTE SUR DIVERS IMPÔTS SUR ACHATS LOCAUX (ASDI/ACH)				
Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Achats locaux des marchandises à marge libre	0	3%	150	
Achats locaux des marchandises à prix et à marge réglementés	0	3%	151	
TOTAL (ligne 150 + ligne 151)			152	0
c) TOTAL ACOMPTE SUR DIVERS IMPÔTS				Montant des droits dus
TOTAL ACOMPTE SUR DIVERS IMPÔTS (ligne 149 + ligne 152)			153	11 096 333

XX - CONTRIBUTION DE SOLIDARITE POUR LA COUVERTURE ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE - RETENUE A LA SOURCE (CAMU)

Nombre d'employés dont la rémunération est supérieure à 500 000 F CFA (a)	Opérations réalisées	Montant à déduire (c) = (a) x 500 000 francs	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
	Montant total des rémunérations versées à ces employés (b)		Fraction de revenu supérieure à 500 000 francs (d) = (b) - (c)			
17	18 735 400	8 500 000	10 235 400	0,5%	154	51 177

XXI - IMPOT SPECIAL SUR LES BONS DE CAISSE (ISBC)

Opérations réalisées	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Intérêts sur les bons nominatifs ou à ordre		15%	155	
Valeur nominale des bons au porteur		30%	156	
TOTAL			157	

XXII - CENTIMES ADDITIONNELS (CAD)

a) Centimes additionnels

TVA collectée (report de la ligne 34)	158	34 707 452
Centimes additionnels bruts (ligne 158 x 5%)	159	1 735 373
Centimes additionnels retenus à la source (ligne 38 x 5%)	160	0
Centimes additionnels remboursés aux agents diplomatiques (ligne 39 x 5%)	161	0
Centimes additionnels sur les opérations annulées ou résiliées (ligne 40 x 5%)	162	0
Centimes additionnels payés dans les autres localités (joindre des justificatifs)	163	0
Centimes additionnels nets à payer (ligne 159 - somme des lignes 160 à 163)	164	1 735 373

b) Centimes additionnels sur la TVA des opérations réalisées par les redevables non-résidents

TVA collectée	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Montant de la TVA de la ligne 46		5%	165	

c) Centimes additionnels sur la taxe spéciale sur les jeux de hasard et d'argent

Base d'imposition	Base d'imposition	Taux		Montant des droits dus
Montant de la TSJHA de la ligne 52		5%	166	
Total centimes additionnels			167	Montant des droits dus
Total centimes additionnels (ligne 164 + ligne 165 + ligne 166)			167	1 735 373

XXIII - TAXE D'OCCUPATION DES LOCAUX (TOL)

a) TOL PROFESSIONNELLE

Taille de l'entreprise	Type de local	Nombre de locaux	Tarif		Montant des droits dus
	Principal			168	
	Secondaire			169	
Total TOL (ligne 168 + ligne 169)			170		

Vos démarches

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

			168	
	Total TOL (168)		169	
c) TOL RETENUE A LA SOURCE SUR LES PERSONNES PHYSIQUES SALARIEES				
Nombre de salariés		Tarif		Montant des droits dus
67		1 000	178	67 000
d) Total TOL				Montant des droits dus
	Total TOL (ligne 176 + ligne 177 + ligne 178)		179	67 000

XXIV- PAIEMENT

a- Récapitulatif des droits				
N°	Nature des droits			Montant des droits
1	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (ligne 42 + ligne 46)		181	0
2	Droits d'accises (DAC) (report de la ligne 51)		182	
3	Taxe spéciale sur les jeux de hasard et d'argent (TSJHA) (report de la ligne 52)		183	0
4	Taxe sur les transferts de fonds (TTF) (report de la ligne 57)		184	0
5	Taxe sur les abonnements et réabonnements télévisuelle (TART) (report de la ligne 58)		185	
6	Taxe sur le trafic des communications électroniques (TTCE) (report de la ligne 63)		186	
7	Redevance audiovisuelle (RAV) (report de la ligne 66)		187	
8	Impôt sur le revenu des personnes physiques - catégorie BICA-BNC-BA (report de la ligne 71)		188	0
9	Impôt sur le revenu des personnes physiques retenu à la source sur traitements et salaires (IRPP/TS) (report de la ligne 72)		189	3 399 769
10	Impôt sur les sociétés (Régime forfaitaire) (report de la ligne 79)		191	
11	Taxe spéciale sur les sociétés (TSS) (report de la ligne 87 ou 92)		193	
12	Taxe sur les véhicules tourisme et des sociétés (TVTS) (report de la ligne 95)		194	
13	Taxe sur les appareils automatiques (TAA) (report de la ligne 100)		195	
14	Taxe unique sur les salaires (TUS) (report de la ligne 106)		196	1 298 336
15	Taxe sur les terrains (TST) (report de la ligne 118)		197	
16	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) (report de la ligne 132)		198	0
17	Retenue à la source de 10% commissions, courtage, ristourne, honoraires etc. (RAS10) (report de la ligne 137)		199	
18	Retenue à la source sur les sommes versées aux prestataires basés à l'étranger (RASPE) (report de la ligne 143)		200	
19	Retenue à la source des BTP sur les sommes versées aux sous-traitants et bureaux d'études (RASBTP) (report de la ligne 146)		201	
20	Acompte sur divers impôts (ASDI) (report de la ligne 153)		202	11 096 333
21	Contribution de solidarité pour la couverture assurance maladie universelle - retenue à la source (CAMU) (report de la ligne 154)		203	51 177
22	Impôt Spécial sur les bons de caisse (ISBC) (report de la ligne 157)		204	
23	Centimes additionnels (CAD) (report de la ligne 167)		205	1 735 373
24	Impôt sur les sociétés (Régime de droit commun) (report de ligne 75)		206	
25	Taxe d'occupation des locaux (TOL) (report de ligne 179)		209	67 000
Total général des droits		211		17 647 988

XXXII - TABLEAU DE REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

N°	DEPARTEMENTS	LOCALITES	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE
1	BRAZZAVILLE	POTO-POTO	1 717 610 054
2	POINTE-NOIRE	LUMUMBA	994 777 040
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE (2)			2 712 387 094

Vos démarches

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.

UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE

Vos démarches

Par internet : pour consulter votre situation fiscale, réaliser vos démarches ou payer vos impôts.

Sur place : votre résidence fiscale, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et poser vos questions sur le paiement ou le montant de votre impôt.
UNITÉ DES GRANDES ENTREPRISES DE BRAZZAVILLE